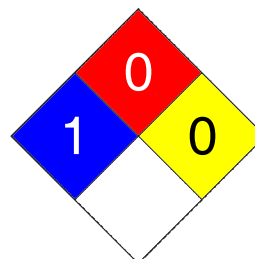


1. Identification du produit et de l'entreprise

| | |
|-------------------------------------|--|
| Identificateur de la matière | Rid O' Rust Formula 1000 |
| # CAS | Mélange |
| Usage du produit | Obturateur de tache de rouille |
| Fabricant | Pro Products LLC 7201 Engle Road Fort Wayne, IN 46804-5875 US Téléphone: 260-483-2519 Nombre de téléphone d'urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC) |

| LÉGENDE HMIS/NFPA | |
|----------------------|---|
| Extrême | 4 |
| Grave | 3 |
| Modéré | 2 |
| Faible | 1 |
| Minimal | 0 |

| | |
|-------------------------|-----|
| Santé | / 1 |
| Inflammabilité | 0 |
| Danger physique | 0 |
| Protection individuelle | B |


2. Identification des risques

| | |
|---|--|
| Description générale des risques | ATTENTION IRRITANT POUR LES YEUX ET POUR LA PEAU. Corrosif aux métaux. |
| Effets potentiels sur la santé à court terme | |
| Voies d'exposition | Yeux, contact avec la peau, absorption par la peau, ingestion. |
| Yeux | Cause une irritation. |
| Peau | Cause une irritation. |
| Inhalation | Peut causer l'irritation des voies respiratoires. |
| Ingestion | Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements. |
| Organes cibles | Yeux. Peau. Système respiratoire. |
| Effets chroniques | L'exposition prolongée ou répétée aux dilutions peut causer l'assèchement, la délipidation et des dermatites. |
| Signes et symptômes | Les symptômes peuvent inclure rougeur, oedème, assèchement, déshuillement et gerçure de la peau. Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants : maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements. |
| OSHA Regulatory Status | Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200. |
| Effets potentiels sur l'environnement | Ce produit n'a pas été examiné. |

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

| Ingrédient(s) | # CAS | Pourcentage |
|--|---------|-------------|
| Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium | 64-02-8 | 15 - 40 |

4. Premiers soins

| | |
|----------------------------------|---|
| Mesures de premiers soins | |
| Contact avec les yeux | Rincer immédiatement à grande eau froide. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer pendant 15 minutes. Obtenir une assistance médicale si les irritations se développent ou persistent. |
| Contact avec la peau | Rincer immédiatement à grande eau. Laver à l'eau et au savon. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste. |
| Inhalation | En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale. |

| | |
|--------------------------|--|
| Ingestion | Ne pas provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente, ou si la victime a des convulsions. Appeler un médecin. |
| Avis aux médecins | Les symptômes peuvent être différés. |
| Conseils généraux | En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants. |

5. Mesures de lutte contre le feu

| | |
|---|---|
| Propriétés inflammables | Non inflammable d'après les critères du SIMDUT/OSHA. |
| Moyens d'extinction | |
| Moyens d'extinction appropriés | Poudre chimique. Dioxyde de carbone. Brouillard. Mousse. |
| Méthodes d'extinction inappropriées | Pas disponible |
| Protection pour les pompiers | |
| Risques spécifiques provenant des produits chimiques | Pas disponible |
| Équipement de protection pour les pompiers | Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome. |
| Produits dangereux résultant de la combustion | Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Ammoniac. |
| Données sur l'explosibilité | |
| Sensibilité aux chocs | Pas disponible |
| Sensibilité aux décharges électrostatiques | Pas disponible |

6. Procédures en cas de déversement

| | |
|--|--|
| Précautions individuelles | Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Ne pas toucher ou marcher sur la substance déversée accidentellement. Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou la substance déversée accidentellement sans vêtements de protection appropriés. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent. |
| Précautions pour la protection de l'environnement | Ne pas contaminer l'eau. |
| Méthodes de contention | Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Empêcher de pénétrer dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols, les espaces réduits |
| Méthodes de nettoyage | Avant de procéder au nettoyage, consulter les renseignements de danger ci-dessus. Absorber les petits déversements au moyen d'une substance absorbant inerte et placer dans des contenants appropriés, étiquetés et pouvant être fermés. Empêcher les déversements importants de se répandre dans les égouts et voies d'eau. Consulter les services d'intervention d'urgence et le fournisseur. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. |

7. Manutention et entreposage

| | |
|---------------------|--|
| Manipulation | Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Ne pas mettre cette substance en contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. |
| Stockage | Tenir hors de la portée des enfants. Ne pas entreposer dans des récipients d'aluminium, d'acier du carbone, d'en cuivre, d'alliages de cuivre, de zinc ou de nickel. Entreposer dans un contenant fermé à l'abri des matières incompatibles. |

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition

Ingrédient(s)

Limites d'exposition

Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium

ACGIH-TLV

Indéterminé

OSHA-PEL

MPT: 15 mg/m³

Mesures d'ingénierie

Utiliser seulement dans un lieu équipé d'une bonne ventilation ou avec l'équipement de protection respiratoire approprié.

Protection individuelle

Protection pour les yeux et le visage

Porter des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales.

Protection des mains

Gants en caoutchouc. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

Protection de la peau et du corps

Conformément aux directives de votre employeur.

Protection respiratoire

Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.

Considérations sur l'hygiène générale

Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.

9. Propriétés physiques et chimiques

| | |
|--|----------------|
| Aspect | Transparent |
| Couleur | Incolore |
| Forme | Liquide. |
| Odeur | Inodore |
| Seuil de l'odeur | Pas disponible |
| État physique | Liquide |
| pH | >12.0 |
| Point de fusion | Pas disponible |
| Point de congélation | Pas disponible |
| Point d'ébullition | Pas disponible |
| Point d'écoulement: | Pas disponible |
| Vitesse d'évaporation | Pas disponible |
| Point d'éclair | Aucune |
| Température d'auto-inflammation | Sans objet |
| Limites bas d'inflammabilité dans l'air, en % selon volume | Sans objet |
| Limites maximales d'inflammabilité dans l'air, en % selon volume | Sans objet |
| Pression de vapeur | Pas disponible |
| Densité gazeuse | Pas disponible |
| Densité | 1.13 |
| Coefficient de répartition eau/huile | Pas disponible |
| Pourc. de mat. volatiles | Pas disponible |

10. Stabilité et réactivité

| | |
|--------------------------------------|---|
| Réactivité | Réagit avec des métaux doux comme aluminium et zinc et dégage du gaz hydrogène inflammable. |
| Possibilité de réactions dangereuses | Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. |
| Stabilité chimique | Stable dans les conditions recommandées de stockage. |
| Conditions à éviter | Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. |

Matières incompatibles
Produits de décomposition dangereux

Oxydants. Aluminium.
Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Ammoniac.

11. Propriétés toxicologiques

Analyse des ingrédients - CL50

| Ingrédient(s) | CL50 |
|--|----------------|
| Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium | Pas disponible |

Analyse des ingrédients - Orale DL50

| Ingrédient(s) | DL50 |
|--|----------------|
| Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium | 2000 mg/kg rat |

Effets d'une exposition aiguë

| | |
|-------------------|--|
| Yeux | Cause une irritation. |
| Peau | Cause une irritation. |
| Inhalation | Peut causer l'irritation des voies respiratoires. |
| Ingestion | Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements. |

Sensibilisation Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Effets chroniques Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Cancérogénicité Non classé par le CIRC, le NTP, l'OSHA et l'ACGIH.

Mutagénicité Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Effets sur la reproduction Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Tératogénicité Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Nom des produits toxicologiquement synergiques Pas disponible

12. Données écologiques

Écotoxicité Voir ci-dessous

Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data

Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium 64-02-8 72 Hr EC50 Desmodesmus subspicatus: 1.01 mg/L

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data

Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium 64-02-8 96 Hr LC50 Lepomis macrochirus: 41 mg/L [static]; 96 Hr LC50 Pimephales promelas: 59.8 mg/L [static]

Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data

Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium 64-02-8 24 Hr EC50 Daphnia magna: 610 mg/L

| | |
|---|----------------|
| Persistance et dégradabilité | Pas disponible |
| Bioaccumulation /accumulation | Pas disponible |
| Mobilité dans l'environnement | Pas disponible |
| Effets sur l'environnement | Pas disponible |
| Toxicité aquatique | Pas disponible |
| Coefficient de partage | Pas disponible |
| Information sur l'évolution des produits chimiques | Pas disponible |
| Autres effets adverses | Pas disponible |

13. Élimination des résidus

Instructions relatives à l'élimination des résidus Consulter les règlements fédéraux, état/provinciaux et municipaux avant d'éliminer.

Déchets des résidus / produits non utilisés Pas disponible

Emballages contaminés Pas disponible

14. Informations relatives au transport

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

Requêtes fondamentales pour le transport:

| | |
|--|---|
| Appellation réglementaire adéquate | Liquide organique corrosif, basique, n.s.a. (Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium) |
| Classe de danger | 8 |
| Numéro UN | UN3267 |
| Groupe d'emballage | III |
| Renseignements supplémentaires: | |
| Dispositions particulières | IB3, T7, TP1, TP28 |
| Exceptions liées au conditionnement | 154 |
| Numéro du guide des mesures d'urgence | 153 |



Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

Requêtes fondamentales pour le transport:

| | |
|---|---|
| Appellation réglementaire adéquate | LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium) |
| Classe de danger | 8 |
| Numéro UN | UN3267 |
| Groupe d'emballage | III |
| Renseignements supplémentaires: | |
| Dispositions particulières | 16 |



15. Données réglementaires

Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Situation SIMDUT

Contrôlé

Classement SIMDUT

Catégorie D-Division 2B, Catégorie E-Matière corrosive

L'étiquetage SIMDUT



Loi sur la Santé et la Sécurité du Travail

Dangereux selon 29 CFR 1910.1200 Oui

Règlements fédéraux des États-Unis

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

CERCLA - COMPENSATION DE RÉPONSE ET ACTE ENVIRONNEMENTAUX COMPLETS DE RESPONSABILITÉ (Superfonds) Quantité à déclarer

Hydroxyde de sodium: 1000.0000

Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA)

Catégories de danger
Risque immédiat - Oui
Risque différé - Non
Risque d'incendie - Non
Danger lié à la Pression - Non
Danger de réactivité - Non

| | |
|---|--|
| Section 302 substance extrêmement dangereuse | Non |
| Section 311 produit chimique dangereux | Oui |
| Clean Air Act (CAA) | Pas disponible |
| Clean Water Act (CWA) | Pas disponible |
| Régulations des états | Ce produit ne contient aucun produit chimique connu dans l'état de Californie pour provoquer des cancers, des anomalies congénitales ou tout autre dommage au niveau de l'appareil reproducteur. |

Nom du stock

| Pays ou région | Nom du stock | En stock (Oui/Non)* |
|--------------------------|---|----------------------------|
| Canada | Liste intérieure des substances (LIS) | Oui |
| Canada | Liste extérieure des substances (LES) | Non |
| États-Unis et Porto Rico | Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) | Oui |

La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

16. Renseignements divers

| | |
|---|---|
| Clause d'exonération de responsabilité | L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document. |
| Date de publication | 18-Jan-2011 |
| Date en vigueur | 01-Avr-2011 |
| Date d'expiration | 01-Avr-2014 |
| Préparé par | Dell Tech Laboratories Ltd. (519) 858-5021 |
| Autres informations | Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document. |